# CACES ® R489 Catégorie 2B Débutant

R489

**Présentiel - Synchrone**

**Modalités d'inscriptions et délais d'accès à la formation :**
**Inscriptions en ligne, par mail à contact@prevh-group.fr ou par téléphone 04.77.52.75.83 jusqu'à la veille de la formation sous réserve de places disponibles.**

## Objectifs

Savoir utiliser les chariots élévateurs et connaitre les règles de sécurité selon la recommandation R489 de la CNAM

## Public Visé

Tout public

## Pré Requis

Savoir lire, écrire, compter et maitriser la langue française

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Savoir effectuer les vérifications de prise de poste et savoir déceler une anomalie
Savoir circuler à vide et en charge avec son charioten en marche avant et arrière (avec remorque en charge ou vide 2B)
Savoir circuler dans une pente à vide et en charge
Savoir interpréter la plaque de charge du chariot et faire l'adéquation avec l'opération de manutention envisagée
Savoir effectuer des opérations de fin de poste, maintenance de premier niveau et rendre compte des anomalies relevées.
Savoir effectuer l'attelage d'une ou de plusieurs remorques

## Parcours pédagogique

Théorie :
- Réglementation
- Règles de sécurité
- Différentes spécificités du chariot

Pratique :
- Exercice de contrôle sécurité des organes du chariot
- Maîtriser la conduite et les fonctions de base
- Apprendre à conduire et manipuler des charges en sécurité

TEST CACES®: Dernier jour réservé aux épreuves théoriques et pratiques effectuées par un testeur certifié

## Méthodes pédagogiques

Mise à disposition des chariots de la catégorie visée.
Pédadogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et des mises en situations pratiques.

## Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R489 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
Selon la Recommandation R489, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.
Une questionnaire sur la satisfaction globale des stagiaires est réalisé en fin de formation.

## Modalités d'accessibilité handicap

Nous restons à l'écoute de toute situation de handicap ou de tout besoin particulier nécessitant un aménagement.

## Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

## Durée

**14.00** Heures **2** Jours

## Effectif

Groupe de 8 Personnes

**Contactez-nous !**

**QUALITE PREVHGROUP**
**Mail : qualite@prevh-group.fr**

**Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous**

| Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences |
|---|
| Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 \| fin validité : 31/10/2029<br>2B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels - RS 6868 |